

Notice sur la forme requise pour les mémoires universitaires

Soumission

Toujours soumettre votre mémoire en *deux versions* :

- 1) une version imprimée et reliée
- 2) une version électronique (en fichier WORD) que vous envoyez par courriel à [Guido.Hulsmann\(at\)univ-angers.fr](mailto:Guido.Hulsmann(at)univ-angers.fr).

Lorsque vous suivez un TD accompagnant un de mes cours, vous envoyez votre travail au chargé de TD tout en me mettant sur la liste de diffusion (ligne cc).

Éléments obligatoires

- 1) Première page avec nom et coordonnées de l'auteur, titre du travail, titre du cours, date.
- 2) Un sommaire pour les mémoires de moins de 30 pages.
- 3) Un sommaire *et* une table des matières pour les mémoires de plus de 30 pages.
- 4) Bibliographie.
Attention : la bibliographie est également un critère de fond. Vous y donnez la preuve que vous avez
 - a) repéré les ouvrages standards dans votre domaine ;
 - b) véritablement étudié la littérature (pour un mémoire au niveau mastère, cibler au moins une quinzaine de références).
- 5) Rédiger en double interligne, marges de 2 cm à gauche et 4 cm à droite.
- 6) Éliminer les fautes de grammaire et d'orthographe.

Citations

Une citation est un *renvoi formel* à une source (typiquement le travail écrit d'un auteur) à laquelle on a emprunté un texte ou une idée.

La citation de **toutes** les sources utilisées fait partie essentielle du travail scientifique. Elle donc obligatoire dans tous les mémoires universitaires. L'infraction à cette règle (le plagiat) est une **faute grave** qui peut entraîner des **conséquences disciplinaires**.

Pourquoi citer ?

Les connaissances progressent dans une large mesure par l'élimination des erreurs. *Errare humanum est* – l'erreur est humaine et donc tout à fait normale. L'important est de l'identifier et éradiquer le plus rapidement possible. L'esprit scientifique poursuit ce but par une démarche méthodique : chaque fois que nous résumons l'état de nos connaissances (ou de nos hypothèses) sur un sujet donné, nous le faisons de manière rigoureuse et nous précisons comment nous y sommes parvenus.

Le succès qu'a eu cette méthode en pratique est incontestable. Son plus grand avantage est qu'elle nous permet de profiter de la division du travail : nous mettons d'autres chercheurs ou étudiants au même pied avec nous en leur communiquant nos hypothèses et les faits tels que nous les entendons.

L'enjeu des citations est donc de permettre à chaque lecteur de *tracer* autant que possible toutes les informations sur lesquelles nous nous basons. Les travaux écrits à caractère scientifique renseignent le lecteur non seulement sur les données factuelles qui y sont présentées, *mais également sur les circonstances dans lesquelles le rédacteur du travail (le chercheur, l'étudiant) a pris connaissance de ces données.*

Les chercheurs travaillant en laboratoire détaillent dans leurs rapports les mesures qu'ils ont prises pour arranger leurs expérimentations. Les employés des bureaux statistiques fournissent des documentations exhaustives pour décrire les circonstances du repérage des informations : description de l'échantillon, les questions posées etc. Même les théoriciens, qui se spécialisent dans l'explication des données repérées par d'autres chercheurs, distinguent soigneusement entre a) les faits sur lesquels ils s'appuient (en renvoyant par des citations aux sources de leur connaissance de ces faits), b) les interprétations que d'autres théoriciens ont données de ces faits (et auxquelles ils renvoient également par des citations) et c) leurs propres interprétations.

Ce qu'il faut citer

Vous citez par une note en bas de page tout ce que vous avez emprunté ailleurs pour rédiger votre mémoire : des expressions ou termes techniques, des phrases, des paragraphes et des chapitres entiers, des tableaux, des graphiques etc. Que vous paraphrasiez votre source ou que vous la copiez mot pour mot, vous mettez *toujours une note en bas de page* qui y renvoie.

Il n'est évidemment pas nécessaire de documenter par des citations les informations qui font partie des connaissances humaines générales, du genre « le soleil se lève le matin », « une personne saine a deux bras et deux pieds » etc. Il y a des cas limites, mais ceux-ci sont rares. Si vous avez des doutes, mieux vaut se tromper du côté d'une documentation trop étouffée que du côté du plagiat.

En tout cas, il n'est *jamais* permis de copier mot pour mot un texte que vous empruntez d'un document sans mettre ce texte entre guillemets et sans citer le document dans une note en bas de page qui y est rattachée.

Les formes de citation

Distinguer soigneusement entre citations directes et citations indirectes.

Dans les *citations directes* vous reproduisez, toujours entre guillemets, mot pour mot l'expression de l'auteur cité ; et vous le référencez ensuite dans une note en bas de page qui est placée directement derrière les guillemets.

Par exemple, vous écrivez :

Dans les mots d'un chercheur péruvien : « Avant 1950, la plupart des pays du tiers monde étaient des sociétés agricoles organisées de telle manière qu'un européen du XVII^e siècle s'y serait senti chez lui. »¹

Dans les *citations indirectes* vous reproduisez le sens des propos de l'auteur cité en vos propres mots (paraphrase). Vous référencez votre source ensuite dans une note en bas de page qui est placée, soit à la fin de votre paraphrase, si celle-ci ne dépasse pas la longueur d'un ou deux paragraphes ; soit au début de la partie de votre mémoire qui s'appuie sur la source en question. Les citations indirectes commencent toujours par « Voir ».

Par exemple, vous écrivez :

Selon de Soto, les pays du tiers monde d'avant 1950 ressemblaient essentiellement aux sociétés agricoles européennes du 18^e siècle.²

Ou encore :

Selon certains auteurs, les pays du tiers monde d'avant 1950 ressemblaient essentiellement aux sociétés agricoles européennes du 18^e siècle.³

Ou encore :

Les pays du tiers monde d'avant 1950 ressemblaient essentiellement aux sociétés agricoles européennes du 18^e siècle.⁴

Les citations indirectes sont en règle générale préférables puisqu'elles montrent que vous avez essayé de digérer ce que vous avez lu.

Utiliser les citations directes plus particulièrement dans deux cas : a) lorsqu'il est significatif que la chose dite ait été dite par la personne citée ; et b) lorsque l'expression exacte est cruciale comme par exemple dans une pièce de législation ou dans un contrat.

Les citations dans les notes en bas de pages et les références dans la bibliographie

Dans les notes en bas de page, vous donnez toutes les informations nécessaires pour permettre au lecteur d'identifier *l'endroit précis* auquel vous renvoyez dans le document cité. Il n'est donc pas suffisant, par exemple, d'indiquer sommairement le nom d'un site Internet où vous avez trouvé votre source ; ou d'indiquer sommairement un ouvrage sur lequel vous vous appuyez. Toujours indiquer le numéro de page concret, le chapitre concret, l'adresse Internet concrète etc.

Dans les notes en bas de page, il n'est pas nécessaire de donner *l'ensemble* des spécifications de votre référence. Vous citerez simplement le nom de l'auteur, le titre du document et le numéro de page. Par contre, dans votre bibliographie vous établissez une liste *alphabétique et complète* de toutes vos références. Ici vous donnez l'ensemble des spécifications telles que le lieu et l'année de publication.

Les formes des références bibliographiques

Référence d'un livre

Modèle : AUTEUR, prénom, *titre* (lieu : éditeur, année).

Exemple : MANKIW, Gregory, *Macroéconomie* (2^e éd., Paris : De Boeck, 2001).

¹ Hernando de Soto, *Le mystère du capital* (Paris: Flammarion, 2005), p. 27.

² Voir Hernando de Soto, *Le mystère du capital* (Paris: Flammarion, 2005), p. 27.

³ Voir par exemple Hernando de Soto, *Le mystère du capital* (Paris: Flammarion, 2005), p. 27.

⁴ Voir Hernando de Soto, *Le mystère du capital* (Paris: Flammarion, 2005), p. 27.

Référence d'un ouvrage collectif

Modèle : DIRECTEUR(S), *titre* (lieu : éditeur, année).

Exemple : JESSUA, C. et Ch. LABROUSSE, D. VITRY, D. GAUMONT (dir.), *Dictionnaire des sciences économiques* (Paris : Presses Universitaires de France, 2001).

Référence d'un article paru dans un journal

Modèle : AUTEUR, prénom, « titre de l'article », *nom du journal*, volume, numéro (année), pages.

Exemple : KAUFER, Erich, « Ceteris Paribus » *Journal of Economic Perspectives*, vol. 11, no. 2 (1997), pp. 190-191.

Référence d'un chapitre paru dans un ouvrage du même auteur

Modèle : AUTEUR, prénom, « titre du chapitre », *titre du livre* (lieu : éditeur, année), pages.

Exemple : SAY, J.-B., « Des débouchés » *Traité d'économie politique* (6^e éd., Paris : Guillaumin, 1841), pp. 138-151. Ou bien : SAY, J.-B., *Traité d'économie politique* (6^e éd., Paris : Guillaumin, 1841), chap. XV.

Référence d'un chapitre paru dans un ouvrage collectif

Modèle : AUTEUR, prénom, « titre du chapitre », DIRECTEUR(S), *titre du livre* (lieu : éditeur, année), pages.

Exemple : SMITH, Barry, « Realist Phenomenology » L. EMBREE (dir.), *Encyclopedia of Phenomenology* (Boston : Kluwer, 1997), pp. 586-590.

Référence d'un document téléchargé de l'internet

Modèle : AUTEUR, prénom, « titre du document », *nom du site Internet* (adresse exacte du document, date d'accès).

Exemple : Sans auteur, « L'avenir du Commissariat au Plan : Solution cherche problème » *institut Français pour la Recherche sur les Administrations Publiques* (<http://www.ifrap.org/2-fromages/Commissariat-au-Plan.htm>, 2 nov. 2005 à 14h40).